



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2020

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : LANCEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « ÉTABLISSEMENT DE SERVICES »

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Secrétariat général pour l'investissement et la Banque des Territoires annoncent l'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt « Établissement de Services ». Doté d'une enveloppe de subvention de 6 millions d'euros, cet appel vise à soutenir la structuration, à titre expérimental et en collaboration avec les collectivités territoriales concernées, d'établissements de proximité offrant un bouquet de services liés à l'éducation, à la jeunesse et à la formation, au plus près des publics, au cœur des territoires.



L'appel à manifestation d'intérêt « Établissement de Services » a pour ambition de structurer et rendre accessibles à tous les bénéficiaires - les jeunes et leurs familles ainsi que les personnels - les dispositifs nationaux et territoriaux, au sein d'établissements secondaires publics. Ils permettront **d'améliorer la lutte contre les inégalités d'accès aux droits tout en renforçant la présence de la République au plus près des territoires**, présence complémentaire aux solutions numériques dont le développement a été accéléré et rendu incontournable par la crise sanitaire. Cet appel s'inscrit d'ailleurs dans le cadre plus large de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA 3, dotée de 232 millions d'euros. Cette action comporte plusieurs volets consacrés notamment aux dispositifs et solutions numériques d'orientation vers les études supérieures, à la création de campus connectés, permettant à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, ou encore au soutien aux Campus des métiers et des qualifications et Campus d'excellence.

L'enjeu de cet AMI « Établissement de Services » est de développer l'action publique territoriale en matière d'éducation, de jeunesse et de formation. Ces lieux d'innovation, ouverts et co-construits avec les collectivités territoriales, seront le vecteur d'une démarche orientée « usagers » et d'une collaboration renforcée avec les acteurs du terrain. Ils s'adresseront à l'ensemble des membres de la communauté éducative : les enseignants, les élèves et leur famille, et proposeront une offre intégrée, conçue pour répondre au mieux à leurs besoins et aux enjeux locaux (gestion RH de proximité, accompagnement dans l'orientation des élèves, ou dans certaines démarches administratives par exemple).

Les offres de ces « Établissements de services » seront laissées à la libre appréciation des porteurs de projet ; les services ne seront pas limités à ceux offerts par le ministère de l'Éducation nationale,



**BANQUE des
TERRITOIRES**
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

de la Jeunesse et des Sports et gagneront à être aussi constitués de ceux proposés par d'autres acteurs (ministériels, territoriaux, associatifs), la plus grande synergie possible entre ces services étant recherchée. **L'objectif visé est une ouverture des Établissements de services au cours de l'année scolaire 2021-2022.**

Pour y répondre, les candidats pourront suivre l'une des deux options de processus de sélection suivantes :

- **le processus en deux phases :**
 - Première phase de présélection (dépôt des dossiers de présentation de candidature d'ici au 29 janvier 2021) : les porteurs présélectionnés pourront être accompagnés par des crédits d'ingénierie dans la structuration de leur projet pour se présenter à la deuxième phase ;
 - Deuxième phase de sélection (dépôt des dossiers complets de candidature au 23 avril 2021) : les projets lauréats seront dotés d'une subvention et d'un suivi, pour une durée de 5 ans.
- **le processus court** est composé uniquement de la phase de sélection des projets lauréats (dépôt des dossiers complet de candidature au 29 janvier 2021) et s'adresse aux candidats souhaitant sécuriser une ouverture de leur Établissement de services dès la rentrée scolaire de septembre 2021. Les candidats sélectionnés seront dotés d'une subvention et d'un suivi, pour une durée de 5 ans.

Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :

<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/>

Afin de présenter cet AMI et de répondre aux questions des participants, deux webinaires seront organisés par ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Banque des Territoires, le vendredi 20 novembre et le mardi 8 décembre, de 8h30 à 9h30. [Cliquez ici pour participer à la réunion Teams.](#)

Contacts presse

**Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports**

01 55 55 30 10

presse@education.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

lucas.tourny@pm.gouv.fr

Banque des Territoires

01 58 50 23 07

paul.danielzik@caissedesdepots.fr

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, et engagé depuis 10 ans, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA, dit PIA4, doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, soutiendra dans la durée l'innovation sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi  [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Depuis 2010, la Banque des Territoires est un des opérateurs majeurs du Programme d'Investissements d'Avenir mettant ses expertises aux services des grands enjeux nationaux. Le soutien à la création de FXP-Festival Expériences s'inscrit dans ce cadre avec l'AMI (Appel à manifestations d'intérêt) « Culture, patrimoine et numérique », géré par la Banque des Territoires. 100 M€ de fonds propres sont consacrés à la création de sociétés de projets valorisant la culture et le patrimoine à l'ère du digital.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés. www.banquedesterritoires.fr  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)